

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 312

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 60

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* À l'article L. 427-9, la référence : « section 3 » est remplacée par la référence : « section 4 »; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.